

« Il s'agit de victimes particulièrement vulnérables qui ont su, malgré leur handicap, dénoncer des actes gravissimes dont elles expliquent qu'ils leur ont été imposés alors qu'elles étaient dans un même institut ! relève Me ASTOLFE. Il est inimaginable de se résigner face à une justice a minima qui brandirait le handicap comme un obstacle à la manifestation de la vérité ».



Accusations de viols sur des enfants autistes en Isère : des familles contestent le non-lieu

Après plusieurs années d'enquête, la justice a décidé de clore sans poursuites un dossier de soupçons d'abus sexuels dans un institut médico-éducatif à Voiron. Un scandale pour les proches qui dénoncent cette décision mardi devant la cour d'appel de Grenoble.



Neuf familles avaient porté plainte en 2015. Les accusations de viols visaient trois animateurs d'un institut médico-éducatif de Voiron (Isère). [Google Street](#)

Par **Louise Colcombet**

Le 8 décembre 2020 à 08h00

C'est un document lapidaire de dix pages – à peine plus que le nombre de victimes potentielles – qui clôt d'un trait de plume une affaire de [soupçons d'abus sexuels sur de jeunes autistes](#). Pas moins de neuf familles avaient pourtant déposé plainte, en 2015, après des changements brusques de comportements de leurs enfants, qui dénonçaient, avec leurs mots et des gestes explicites, des viols qui auraient été commis par trois animateurs du même institut médico-éducatif (IME) à Voiron (Isère).

Mais la juge en charge du dossier, invoquant notamment un manque d'élément matériel et la fragilité de leur parole, a rendu en avril un non-lieu général... sans même avoir placé en garde à vue deux des trois animateurs mis en cause. Une décision contestée ce mardi 8 décembre devant la cour d'appel de Grenoble par l'avocat de plusieurs familles, mais aussi ceux d'associations de protection de l'enfance. « Quand j'ai pris connaissance du dossier, les bras m'en sont tombés. Comment peut-on prendre une telle décision avec tous ces éléments ? », s'insurge ainsi Me Myriam Guedj Benayoun, avocate d'Innocence en danger.

Détention d'images pédopornographiques

Dès 2016, les parents s'étaient émus d'un manque d'empressement de la justice à enquêter, et ce en dépit du profil de l'un des trois animateurs. Si Anthony R. a bien été licencié de l'IME au printemps 2015, c'est en effet parce qu'il venait d'être interpellé pour avoir détenu des images à caractère pédopornographique, en 2014 puis en 2015. Un homme qui avait déjà fait l'objet de plaintes pour viols sur ses deux neveux, classées sans suite, et avait été écarté d'un club de football pour une proximité inquiétante avec les jeunes joueurs...

« Nous demandons que soit jointe à l'enquête l'audition du président de ce club de football, ainsi que celle du maire de la commune où cet homme faisait aussi du soutien scolaire », détaille Me Céline ASTOLFE, avocate de la Fondation pour l'enfance, qui demande que « toutes les investigations soient faites et toutes les pistes explorées ». Elle réclame notamment que les enfants soient réinterrogés par des personnes spécialisées et indépendantes de l'IME où s'étaient déroulées la plupart des auditions.

«Leur parole ne compte pas !»

Les déclarations des enfants ne souffriraient pourtant d'aucune ambiguïté, y compris pour ceux ayant un accès limité au langage : tous ont mimé des actes sexuels précis et désigné des parties du corps où ils disent avoir eu « mal », des irritations aux parties génitales ayant d'ailleurs été relevées par des parents et des médecins. « On a clairement le sentiment que parce que ces enfants sont autistes, leur parole ne compte pas ! », souligne, écoeurée, l'une des mères de famille.

« Il s'agit de victimes particulièrement vulnérables qui ont su, malgré leur handicap, dénoncer des actes gravissimes dont elles expliquent qu'ils leur ont été imposés alors qu'elles étaient dans un même institut ! relève Me ASTOLFE. Il est inimaginable de se résigner face à une justice a minima qui brandirait le handicap comme un obstacle à la manifestation de la vérité ».

Contactée lundi, l'avocate d'Anthony R. n'a pu être jointe.